

ANNEXES

1- VIOLENCE ET INTIMIDATION

TU ES
VICTIME?

Tu veux déNONcer une situation...

TU INTIMIDES?

...tu veux demander de l'aide pour toi-même...

TU ES
TÉMOIN?

...ou pour quelqu'un d'autre ?

Tu peux t'adresser à n'importe quel adulte en qui tu as confiance:

enseignant

surveillant

autre personnel de l'école

parent

Ce dernier saura te guider vers la bonne personne pour t'aider.

Tu peux aussi entrer directement en contact avec:

les techniciens en éducation
spécialisée (TES)

la psychoéducatrice
Marie Cléroux-Gaudreau
local 2271

un des membres
de la direction

QUE FAIRE...

...si tu es **TÉMOIN**
d'un acte de violence
ou d'intimidation?

Tu ne dois **JAMAIS** tolérer la violence ou l'intimidation.
Tu dois les signaler.

En tant que témoin d'un acte de violence ou d'intimidation, tu peux aider la victime
ou, au contraire, aggraver la situation.

Agis en citoyen responsable.

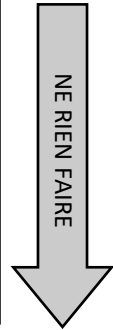


Tu dois agir pour faire cesser cette situation. Avise un adulte ou demande à l'auteur de gestes d'agression d'arrêter si tu crois que tu bénéficieras du soutien des autres témoins.

Réconforte la personne qui est victime de violence ou d'intimidation. Montre-lui que tu l'appuies, que tu es de son côté, que tu n'es pas d'accord avec ce qui lui arrive. Invite-la à se joindre à ton groupe d'amis.

Si tu restes là, à regarder sans rien faire, tu encourages l'auteur de gestes d'agression à continuer de mal agir, car il croit que tu approuves son comportement.

Tu ne dois pas rester muet ou encourager la personne qui agresse ou intimide une autre. Ton action est importante pour la victime et tu pourras être fier de l'avoir aidée.



SIGNALER C'EST...

Signaler la violence et l'intimidation, ce n'est pas « snitcher ».

Un « snitch », c'est quelqu'un qui dénonce quelqu'un d'autre pour lui faire du tort ou en tirer profit.

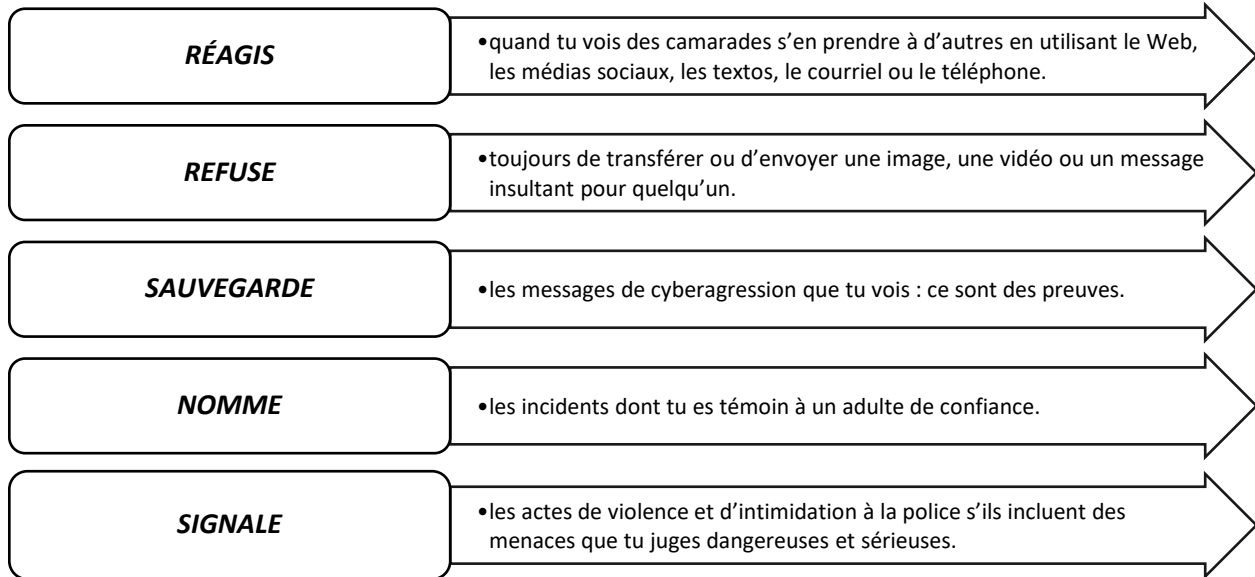
Quand tu signales à un adulte
qu'une personne de ton entourage
ou un ami est victime de violence ou
d'intimidation,

TU L'AIDES.

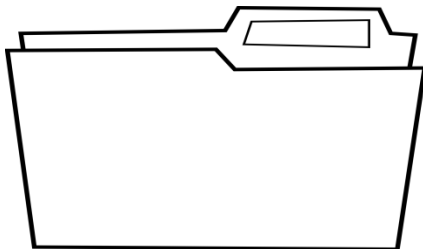
Si tu te sens en sécurité, **FAIS-TOI**
ENTENDRE et parle à la personne qui
agresse ou intimide les autres.

N'encourage pas une personne qui en agresse ou intimide une autre.

TU ES TÉMOIN DE CYBERAGRESSION (VIOLENCE OU INTIMIDATION).

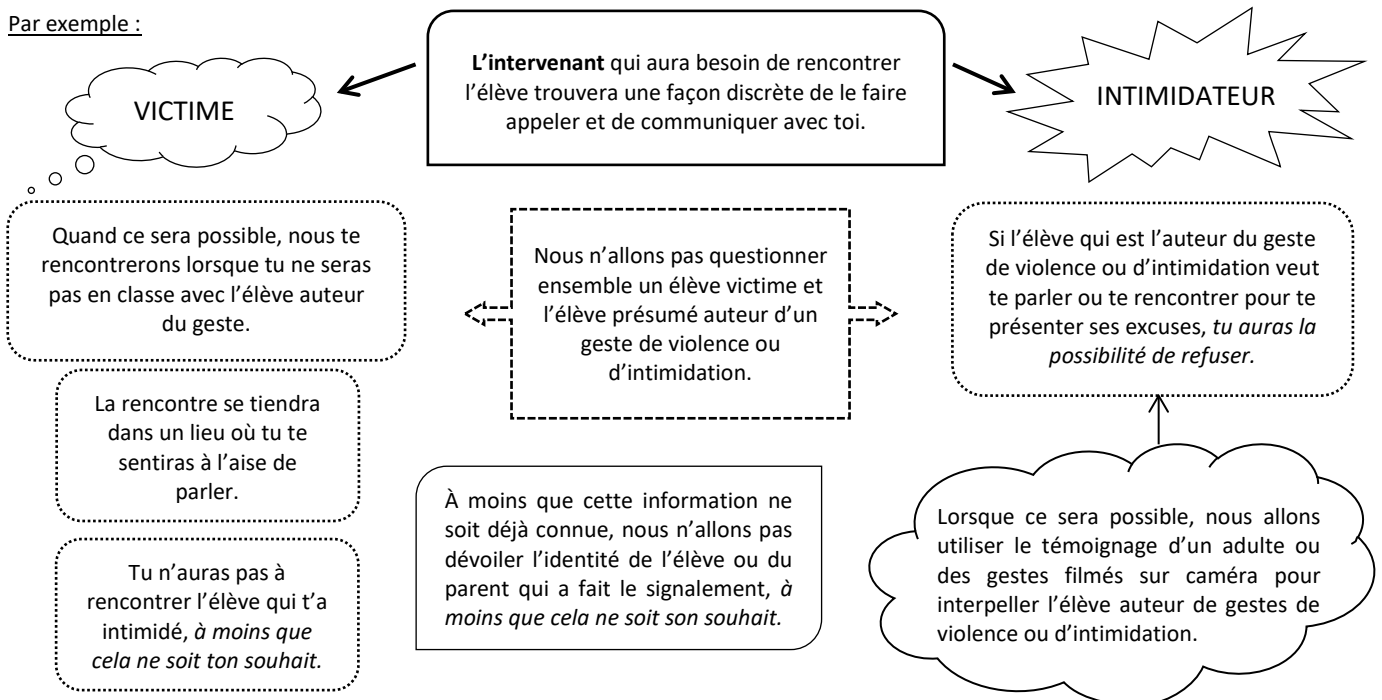


DÉNONCER, EN TOUTE



Bien que déNONcer soit la bonne chose à faire pour faire cesser la situation et pour permettre aux personnes victimes et auteurs d'obtenir de l'aide, il se peut que cela occasionne un malaise chez la personne qui le fait. L'école s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver la confidentialité du signalement.

Par exemple :



2- LOCAL DE RETRAIT (ENTRACTE)

Ce local est un endroit créé dans le but d'accueillir les élèves expulsés de leurs cours.

Valeurs de l'école

- Persévérance
- Civisme
- Sécurité
- Équité
- Estime de soi

Comportement attendu

- J'explique calmement la situation et je collabore avec l'intervenant.
- Je m'assois à l'endroit choisi par l'intervenant.
- Je reste calme et en silence.
- Je fais la réflexion et le travail demandé avec sérieux.
- Je reconnais ma part de responsabilité.

Un intervenant reçoit l'élève, afin qu'il réfléchisse à la situation, y trouve des solutions et s'engage à les mettre en pratique. L'élève y fera ensuite le travail demandé et le terminera à la maison si nécessaire. Est référé à ce local, tout élève qui, à plus d'une reprise, dérange, parle, refuse de travailler en classe ou fait preuve d'impolitesse. Un appel aux parents est fait par l'intervenant dès l'expulsion et ensuite un appel ou un courriel est fait par l'enseignant.

3- STRATÉGIES DE RÉOLUTION DE CONFLITS

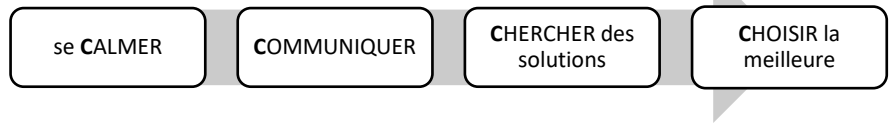
Afin de développer des relations interpersonnelles adéquates et d'exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes.

Valeurs de l'école

- Civisme
- Persévérance

Comportement attendu

- Je règle mes conflits par la communication, j'utilise la démarche de résolution de conflits.



4- TENUE VESTIMENTAIRE

Afin de conserver un climat d'apprentissage sain, une tenue propre, soignée, sécuritaire est toujours de mise.

Valeurs de l'école

- Sécurité
- Persévérance

Comportement attendu

- Je m'habille selon le code vestimentaire de l'école.

Consignes précises pour l'uniforme scolaire

L'uniforme scolaire officiel comprend le *pantalon*, la *jupe* ou le *bermuda* ainsi que le *polo*, le *chandail tricot en V*, le *débardeur*, le *cardigan* de coton ouaté, la *blouse*, la *chemise* et le *t-shirt à manches longues* offerts par notre fournisseur ou au magasin scolaire.

Aucune transformation de l'uniforme ne sera autorisée.

L'uniforme scolaire est obligatoire en tout temps sur le terrain de l'école et lors des sorties scolaires (à moins d'avis contraire), du jour de la rentrée à la fin de la dernière journée de classe au calendrier.

- Le bermuda et la jupe ne doivent pas être portés plus de 10cm au-dessus du genou.
- Les bas, collants et « leggings » de couleurs unies (blanc, gris et noir) sont permis uniquement lorsque la jupe est portée par-dessus.
- Le pantalon est levé à la taille et il ne doit pas être recouvert par des chaussettes.
- Seuls les T-shirts et camisoles de couleurs unies (blanc, gris et noir) sont permis et ne doivent pas dépasser de l'uniforme lui-même.
- La chemise et la blouse de l'uniforme sont boutonnées en tout temps (le bouton de la gorge peut être déboutonné).
- Le chandail à capuchon « kangourou », pour les élèves finissants de l'année en cours ou pour les entrainants, est autorisé en tout temps lorsqu'il est porté avec un haut de l'école en dessous. Par contre, le port du capuchon n'est pas autorisé.
- Par souci de sécurité, les chaussures et les sandales doivent avoir un support à la cheville.
- Les accessoires (ceinture, collier, bracelets, etc.) sont permis pourvu qu'ils soient sécuritaires et qu'ils ne fassent pas la promotion de la violence ou de valeurs qui vont à l'encontre de celles prônées par l'école.
- Les foulards de type « bandana » sont strictement interdits.

Conséquences possibles en lien avec la tenue vestimentaire

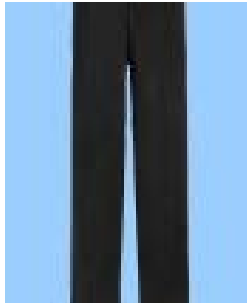
Le non-respect de la tenue vestimentaire peut entraîner les interventions suivantes :

- Un rappel des consignes relatives à l'uniforme;
- Une confiscation du vêtement non conforme
- Une demande de modifications ou remplacement des éléments jugés non conformes dans la tenue vestimentaire;
- Un refus de pouvoir entrer en classe, qui peut amener à une reprise du travail ou du temps perdu;
- Une communication avec les parents;
- Une retenue;
- Un retour à la maison à la demande de la direction;

Il est possible de se procurer des vêtements tout au long de l'année auprès du fournisseur ou du magasin scolaire.

*La collection de l'année dernière est aussi acceptée.





5- PROTOCOLE DES ABSENCES ET RETARDS

La ponctualité et ta présence à l'école sont les premiers facteurs de ta réussite scolaire.

Valeur de l'école

- Persévérance

Comportement attendu

- Dans chacun de mes cours, je suis présent et à l'heure, je participe, j'écoute, je travaille, je fais mes devoirs, j'étudie et je me présente aux récupérations lorsque nécessaire ou que j'y suis convoqué.

Un élève en retard doit entrer par l'entrée principale et se rendre à son secrétariat de son niveau. Les parents doivent motiver le retard de leur enfant avant 15h30 la journée même. Une absence doit être motivée dans les 24 heures.

Conséquences applicables en lien avec

les retards non motivés

- Principe de base : un retard non motivé entraîne une retenue le lendemain matin de 8h15 à 8h45 et une note dans l'agenda. La retenue sera reportée au jour suivant, dans le cas où l'élève a une bavette.
- Si l'élève ne se présente pas à la retenue, un appel aux parents sera fait. De plus, l'élève sera convoqué de nouveau le lendemain matin de 8h15 à 8h45 ainsi qu'à la journée pédagogique suivante ou un samedi (au besoin).
- Si l'élève ne se présente pas à la pédagogique, les parents seront convoqués à l'école.
- Si l'élève a plus de 30 minutes de retard, il sera dirigé à l'Extracte pour la période.
- Si le comportement est récurrent, une intervention spécifique auprès de l'élève sera élaborée et mise en œuvre.

les absences non motivées

- Principe de base : une absence non motivée entraîne une reprise de temps le soir de 15h20 à 16h35.
- Si l'élève ne se présente pas à la reprise de temps, un appel aux parents est fait. De plus, l'élève sera convoqué de nouveau le lendemain soir, ainsi qu'à la journée pédagogique suivante ou un samedi (au besoin).
- Si l'élève ne se présente pas à la pédagogique, les parents seront convoqués à l'école.
- Si le comportement est récurrent, une intervention sera faite avec l'élève et la famille.

6- TOXICOMANIE ET CONSOMMATION D'ALCOOL

Valeur de l'école

- Persévérance scolaire

Comportement attendu

- Je me présente à l'école dans un état propice à l'apprentissage et la réussite de tous.

Inquiétudes, soupçons de consommation ou consommation durant les heures de cours ou d'activités et/ou sur le terrain de l'école
Il est interdit de se présenter en état de consommation à l'école. Si tel est le cas, une intervention appropriée à la situation sera faite par l'équipe et pourra impliquer la direction, le TES de niveau ou les intervenants concernés.

Possession et vente de drogue

Si un élève est surpris en possession d'une quantité de drogue pour usage personnel ou en vue de trafic, une intervention de la direction sera faite et l'information sera signalée aux autorités compétentes. Les parents seront informés dans les plus brefs délais.

Tabac

La consommation de tabac et les produits dérivés (incluant les cigarettes électroniques) est interdite dans l'école et sur le terrain de celle-ci.

7- COMPORTEMENTS ATTENDUS LORS DE TOUTES ACTIVITÉS SPORTIVES SE DÉROULANT DANS LE BLOC SPORTIF

Valeurs de l'école

- Sécurité
- Estime de soi

Comportement attendu

- Je m'habille selon le code vestimentaire de l'école

- L'élève doit porter un chandail et un short ou pantalon de sport ainsi que des espadrilles de sports intérieurs fermées (à talons plats et qui s'attachent). Le port des lunettes en matière incassable est exigé pour l'intercrosse et le hockey cosom.
- Les vêtements d'éducation physique doivent être portés uniquement pendant les cours d'éducation physique.
- Un sac de sport est aussi fortement recommandé afin d'éviter la perte d'objets personnels et d'identifier son propre uniforme.
- Le port du maillot de bain une-pièce est aussi exigé lors des cours d'éducation physique qui ont lieu à la piscine. Les lunettes de natation sont fortement recommandées.
- Pour la sécurité de tous, le port de bijoux est interdit (montres, bracelets, bagues, etc.).
- J'utilise le vestiaire seulement pour me changer lors d'une activité sportive;

- J'ai une bonne hygiène personnelle (je m'assure de la propreté de mon uniforme);
- Je laisse dans mon casier d'école mes appareils électroniques tels que iPod, cellulaires et autres;
- Je demande la permission à l'enseignant pour sortir du gymnase en toutes circonstances (ex : aller boire de l'eau); Je demande l'autorisation pour passer d'un gymnase à l'autre;
- J'utilise les bonnes portes du gymnase afin d'entrer et de sortir de mon cours;
- Je reste calme et je marche dans les corridors et les vestiaires du bloc sportif;
- Je laisse le matériel dans le gymnase;
- Je prends soin du matériel et des installations du bloc sportif.

Conséquences possibles en lien avec la tenue vestimentaire en éducation physique

Application d'un système d'intervention en palier (ex : appel à la maison, retrait de classe, travail supplémentaire, etc.)

Exemption du cours (situations exceptionnelles)

Parce que l'éducation physique est obligatoire, si j'ai besoin d'une exemption pour des raisons médicales, je présente un certificat médical au secrétariat de mon niveau dans les jours suivant son émission. Pour une exemption de courte durée à la demande des parents, je demeure au cours avec mon uniforme d'éducation physique.

Casiers dans le bloc sportif

Chaque élève est responsable de ses effets personnels et a aussi la responsabilité de verrouiller son casier. L'école ne peut être tenue responsable de tout vol ou perte d'objets. Il est interdit de laisser un cadenas plus de 24 heures sur un casier. L'école se réserve le droit de couper tout cadenas qui sera en place au-delà de ce délai.

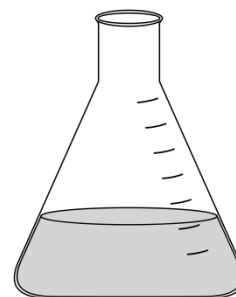
8- COMPORTEMENTS ATTENDUS DANS LES LABORATOIRES ET DANS L'ATELIER

Valeur de l'école

- Sécurité

Comportement attendu

- Je respecte et j'écoute attentivement les consignes données par l'enseignant et/ou le technicien en travaux pratiques (TTP);
- Lors des manipulations dans le laboratoire, je m'assure de porter un sarrau, des lunettes de sécurité et des chaussures fermées (2e cycle);
- Si j'ai les cheveux longs, je les attache;
- Je retire mes accessoires ou bijoux qui pourraient être dangereux lors des manipulations;
- Je retrousse mes manches avant de faire des manipulations;
- Je reste à mon poste assigné en tout temps à moins d'avis contraire de l'enseignant ou du TTP;
- Je suis prudent dans mes déplacements et dans mes gestes;
- J'utilise le mobilier, le matériel, l'outillage et les instruments mis à ma disposition avec respect;
- Je ne respire pas directement les produits chimiques;
- Je n'ingurgite pas les solutions et/ou produits chimiques;
- Je me lave les mains lorsque je quitte le laboratoire;
- Je laisse mon espace de travail et le matériel utilisé propre et bien disposé;



9- COMPORTEMENTS ATTENDUS LORS DE L'UTILISATION DU CELLULAIRE ET DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Valeur de l'école

- Persévérance

Comportement attendu

- J'utilise mon téléphone cellulaire uniquement en dehors des heures de classe;
- Lorsque j'écoute de la musique, j'utilise mes écouteurs;
- Je laisse mon téléphone cellulaire et mes écouteurs dans mon casier;
- Je demande l'autorisation avant de photographier, filmer ou enregistrer une tierce personne.

Conséquences possibles en lien avec l'utilisation du cellulaire

Lors d'une utilisation jugée inappropriée, l'appareil électronique ou le cellulaire pourrait être confisqué pour une période déterminée par la direction.

10- RÉCUPÉRATION

Valeur de l'école

- Persévérance

Des cours de récupération sont offerts par les enseignants. Chaque enseignant remettra à l'élève un horaire de ses propres périodes de récupération en début d'année. De plus, l'horaire est disponible sur le site internet de l'école ainsi qu'à l'entrée des locaux.

11- ACCÈS AUTORISÉS

Valeurs de l'école

- Sécurité

Pour entrer et sortir de l'école, l'élève doit utiliser l'entrée des élèves, sauf en cas de retard où il doit utiliser l'entrée principale.

12- CASIERS

Valeurs de l'école

- Sécurité

- Les casiers et les cadenas sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école et doivent être maintenus en bon état.
- Les autorités scolaires peuvent en tout temps fouiller le casier pour en vérifier le contenu.
- L'élève doit garder le casier et le cadenas qui lui sont attribués, et ce, tout au long de l'année, en s'assurant de conserver la combinaison secrète.
- L'école n'est pas responsable des objets personnels perdus ou volés.

13- AFFICHAGE

Aucun document ne peut circuler ou être affiché dans l'école sans l'approbation de la direction ou de la technicienne en loisirs. L'affichage ne peut se faire qu'aux endroits désignés à cet effet.

14- OBJETS PERDUS ET TROUVÉS

Pour tout objet perdu ou trouvé, l'élève doit s'adresser aux surveillants d'élèves. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

15- CHANGEMENT D'ADRESSE ET DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

L'élève et ses parents ont la responsabilité d'aviser le secrétariat de niveau de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Valeurs de l'école

- Civisme
- Sécurité



BIEN VOYAGER ENSEMBLE

Fais ta part pour que tout se déroule bien à bord du bus.



VALIDER SON TITRE

Ton titre de transport validé, c'est la preuve que tu as payé. Garde-le avec toi pour la durée de ton déplacement. Et si tu veux profiter du tarif réduit, il te faut une carte OPUS avec photo.



RESPECTER LE CHAUFFEUR

Le travail du chauffeur exige de la concentration. Ne le dérange pas lorsqu'il conduit.



FAIRE DU TAPAGE

Crier, se bousculer ou faire du tapage dans les bus et le métro, c'est interdit. C'est une question de sécurité et de respect.



LANCER DES OBJETS

Lancer des objets à bord du bus, c'est interdit. Cela représente un risque pour la sécurité des passagers et du chauffeur.



17- CAFÉTÉRIA

À L'ÉCOLE PIERRE-LAPORTE, ON PENSE À L'ENVIRONNEMENT!

Valeur de l'école

- Civisme

Comportement attendu

- Après mon repas, je m'assure de ramasser les déchets de mon espace.
- J'utilise adéquatement les dessertes, soit en triant le contenu de mon cabaret ou de ma boîte à lunch.
- Je mange à la cafétéria,
- Je ne sors aucune nourriture de la cafétéria, sauf si j'ai en ma possession un laisser-passer de récupération.

Conséquences possibles

Travaux communautaires



18- RENSEIGNEMENTS PÉDAGOGIQUES

Valeurs de l'école

- Civisme
- Estime de soi
- Persévérance

BULLETINS ET NOTES DE PASSAGE

En ce qui concerne le secteur régulier, la note de passage est de 60% pour tous les cours. Pour le premier cycle du secondaire, l'élève devra atteindre les exigences du cycle. À la parution de chaque bulletin, l'élève doit vérifier si les données qui y sont inscrites sont exactes. Lorsqu'il y a erreur, ce dernier doit rencontrer l'enseignant concerné. Seule la direction adjointe peut apporter une correction officielle au bulletin.

HORAIRE DE L'ÉLÈVE

Chaque élève doit avoir un horaire complet et doit le respecter intégralement.

RETARD À L'ÉVALUATION

L'élève ne peut pas entrer dans la salle d'examen si son retard dépasse de trente minutes le début de l'examen. Les retardataires seront déclarés ABSENTS À L'ÉVALUATION et ils risquent ainsi de voir les unités rattachées à ce cours retenues (voir plus bas dans le texte).

ABSENCE À L'ÉVALUATION

L'élève absent lors d'une évaluation et dont l'absence est motivée (billet médical, décès d'un proche, hospitalisation, participation à un événement d'envergure ou ordre de comparaitre devant un juge) a droit à une reprise.

- L'enseignant doit inscrire dans l'agenda de l'élève le moment et le lieu de la reprise de l'évaluation.
- L'élève absent à la reprise sera considéré en échec pour l'évaluation manquée.

L'élève absent et dont l'absence est non motivée (billet médical, décès d'un proche, hospitalisation, participation à un événement d'envergure ou ordre de comparaitre devant un juge) a droit à une reprise unique.

- Un voyage personnel est considéré comme une absence non motivée.
- Selon son jugement professionnel, l'enseignant peut décider du moment de la reprise ou appliquer la modalité L'enseignant doit inscrire dans l'agenda de l'élève le moment et le lieu de la reprise de l'évaluation.
- L'élève absent à la reprise sera considéré en échec pour l'évaluation manquée.

PLAGIAT

Le plagiat est strictement interdit. Tout élève qui plagie se verra attribuer la note « 0 » pour son travail ou son évaluation, ses parents seront informés et la direction consignera ses interventions dans le dossier de l'élève.

L'élève en situation de plagiat est celui qui:

- utilise un matériel autre que celui autorisé ou d'autres sources d'informations non autorisées;
- communique avec un autre élève pendant une évaluation;
- prend la place d'un autre élève pour faire une évaluation ou un travail;
- obtient par vol, sollicitation ou corruption les questions d'une évaluation ou d'un travail;
- reçoit l'aide délibérée d'une autre personne;
- aide délibérément une autre personne;
- qui copie du texte sans en mentionner la source.

Pour avoir accès à un examen de reprise unique, l'élève sera convoqué pour une reprise au moment convenu par l'enseignant.

Lorsqu'une reprise est accordée, la reprise unique a lieu lors d'une journée pédagogique à la fin de l'étape lors de laquelle le plagiat a été commis. Jusqu'à la reprise, la note «0» affectera le sommaire de l'élève.

Si l'élève s'absente à la reprise unique de l'examen, le « 0 » est maintenu.

ABSENCE À UN EXAMEN MINISTÉRIEL

L'élève qui est absent lors d'une épreuve ministérielle devra justifier et motiver son absence. La politique du guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles sera appliquée. L'élève qui ne se présente pas à une épreuve unique sans motif reconnu se voit attribuer le code ABS sur son relevé de notes pour le cours correspondant. L'élève qui le désire peut se présenter à une autre session d'examen.

Lorsqu'un élève ne peut se présenter à une épreuve unique pour des motifs reconnus et qu'il est impossible de procéder à l'évaluation de ses apprentissages, à l'aide d'une épreuve équivalente autorisée par la

Direction de la sanction des études, une équivalence pour absence motivée peut être envisagée. Les motifs reconnus suivants peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve unique du Ministère : maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale; décès d'un proche parent; convocation d'un tribunal; participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le chef de service de la direction de la sanction des études.

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (D.E.S.)

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :

- 6 unités de la langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 4 unités de la langue seconde de la 5^e secondaire;
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

19- SERVICES OFFERTS À L'ÉCOLE

FONCTION
Animateur à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire et responsable de la friperie
Conseiller d'orientation
Directeur
Direction adjointe sec. 4-5
Direction adjointe sec. 3-accueil et programme musique
Direction adjointe sec.1-2
Entracte — Local de retrait
Secrétaire administrative
Infirmière
Magasin scolaire
Orthopédagogue
Psychoéducateur
Psychologue
Coordonnateur de musique
Responsable sportif
Secrétaire sec. 3-4-5 et accueil
Secrétaire sec.1-2
Surveillant d'élèves musique
Surveillants d'élèves
Technicien en éducation spécialisée
Technicien en informatique
Technicien en organisation scolaire
Technicien en travaux pratiques
Technicienne en loisirs
Travailleur social

**Le masculin a été utilisé afin d'alléger le texte

20- RESSOURCES DU MILIEU POUR LES JEUNES DE 12-18 ANS ET LEUR FAMILLE

EN CAS D'URGENCE

Ligne — 24 heures par jour	Site web	Numéro de téléphone
Urgence (police, pompiers, ambulance)		911
Centre antipoison du Québec	www.cchvdr.qc.ca	1 800 463-5060
Info santé		811
Tel-jeunes	www.teljeunes.com	1 800 263-2266
Jeunesse j'écoute	www.jeunessejecoute.ca	1 800 668-6868
Suicide action Montréal	www.suicideactionmontreal.qc.ca	514 723-4000
Drogue : aide et référence	www.drogue-aiderreference.qc.ca	514 527-2626
Jeu : aide et référence	www.jeu-aiderreference.qc.ca	514 527-0140
Centre pour victimes d'agression sexuelle de Montréal		514 934-4504
CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels)		514 744-5048

AUTRES LIGNES D'INFORMATION OU D'ÉCOUTE

Centre d'écoute et de référence Multi-Écoute		514 737-3604
Gai-Écoute	www.gaiecoutte.org	514 866-0103
Grossesse-secours	www.grossesse-secours.org	514 271-0554
Centre de référence du Grand Montréal	www.info-reference.qc.ca	514 527-1375

QUAND ÇA VA MAL

CLSC de Saint-Laurent (Clinique des jeunes)		514 748-6381
CLSC de Côte-des-Neiges (Clinique des jeunes)		514 731-8531
Centre Hospitalier Universitaire Sainte-Justine (section médecine de l'adolescence)	www.chu-sainte-justine.org	514 345-4721
Hôpital de Montréal pour enfants (section médecine de l'adolescence)	www.thechildren.com	514 412-4481
Hôpital Shriners pour enfants	www.shrinershq.org/shc/canada/index.html	514 842-4464
Centre de réadaptation en dépendance de Montréal (toxicomanie)		514 385-1232
Accès-Soir (unité mobile d'intervention)		514 347-4207

AIDE AUX DEVOIRS

Centre Accroche		514 334-7081
Centre communautaire bon courage de Place Benoît		514 744-0897
Alloprof	www.alloprof.qc.ca	514 527-3726

TU VEUX RETOURNER AUX ÉTUDES OU TRAVAILLER

Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent (CJE)	www.cjestlaurent.org	514 855-1616
Accroche-toi! Motivation scolaire (CJE)		514 855-1616 poste 230
Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes CEJFI		514 744-2252
Centre local d'emploi (CLE) de Saint-Laurent	www.mess.gouv.qc.ca	514 345-0131
Service Canada	www.canada.gc.ca	514 731-0060
Café Jeunesse (Service Canada)	www.jeune-youth.cafe.gc.ca	514 496-9040

LE BÉNÉVOLAT T'INTÉRESSE?

Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent		514 744-5511
---	--	--------------

TU VEUX T'AMUSER, VOIR D'AUTRES JEUNES

Activités jeunesse		
YMCA Saint-Laurent	www.ymcamontreal.qc.ca	514 747-9801
Centre communautaire Bon Courage de Place Benoît		514 744-0897
Centre des ados et Ados de St-Lo au Centre des loisirs		514 855-6110
Centre des loisirs de Mont-Royal (REC)	www.ville.mont-royal.qc.ca	514-734-2928